CONSORTIUM INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES VOIES NAVIGABLES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée Générale du 5 décembre 2013

Le « Consortium International pour le Développement des Voies Navigables » est une association présidée, depuis fin 2011, par **Philippe Richert**, Président du Conseil Régional d'Alsace et ancien Ministre. La Présidence-déléguée est assumée par Françoise BRANGET, Conseillère Régionale de Franche-Comté.
Le Consortium a tenu son assemblée générale annuelle le 5 décembre 2013 au Conseil Régional d'Alsace à Strasbourg, sous la présidence de Philippe Richert.

Au-delà de la promotion globale de la voie d'eau et du transport fluvial, le Consortium promeut tout particulièrement la branche Saône-Rhin Supérieur du projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin ». A ce titre, il était partenaire officiel de l'Etat et de VNF (Voies navigables de France) dans le cadre de la préparation du Débat Public. Celui-ci devait s'inscrire, conformément à la loi du Grenelle de l'environnement de 2009, à l'issue des études en cours de mise au même niveau des branches Saône-Moselle et Saône-Rhin, également prévues dans ce texte de loi.

Le Consortium a pris note des recommandations de juin 2013 de la « Commission mobilité 21 », chargée par le Gouvernement de l'examen de l'opportunité et de la faisabilité des projets d'infrastructures de transport inscrits dans le SNIT (Schéma national des Infrastructures de Transport). Celles-ci, tout en confirmant l'intérêt du projet Saône-Moselle, Saône-Rhin, le positionne sur le long terme au-delà de 2050.

Le Consortium s'insurge face à cette lointaine échéance, ce d'autant plus que l'Union Européenne revendique la réalisation de ce projet inscrit parmi ses priorités dans son « réseau central » pour 2030 au plus tard et conditionne son engagement financier au respect de cette échéance.

Le Consortium souhaite donc une mise en conformité des délais européens et français, soit l'ambition de voir la réalisation de ce projet ramenée à 2030. Il estime qu'un débat devrait naturellement s'établir entre l'Etat et ses partenaires, notamment les collectivités territoriales concernées, sur les bases des recommandations du rapport de la Commission mobilité 21.

Pour ce qui concerne le court terme, le Consortium demande à l'Etat et à VNF d'achever les études en cours, largement entamées et suspendues dans le cadre des travaux de la Commission mobilité 21 et de présenter un rapport d'étape sur leur état d'avancement.

Le Consortium vient d'adopter une résolution (ci-jointe) précisant ces différents points à l'issue de son assemblée générale du 05.12.2013.

Consortium International pour le Développement des Voies Navigables
8 rue du 17 Novembre – BP 1088 – 68051 MULHOUSE CEDEX
Contact : Patrick HELL – Mél : consortium.voies-navigables@newel.net
LD 03 89 66 71 56 – Fax 03 89 66 71 09